



Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues

Avis public **PROJET DE RÈGLEMENT DU CODE** **D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE** **DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC **PROJET DE RÈGLEMENT N°2026-04-160**

Règlement 2026-04-160 dictant le code d'éthique et déontologie des élus municipaux

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Virginie Gagnon, greffière-trésorière de la Municipalité à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 2 mars 2026, le projet de règlement N°2026-04-160 dictant le code d'éthique et déontologie des élus municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N° 2026-04-160 dictant le code d'éthique et déontologie des élus municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 13 avril 2026 à 19h, à la Salle des Bâtitisseurs;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 107 chemin de la Volière, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet dans la section Règlements.

Donné à Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, ce **3 mars 2026**

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière